PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 février 2025

<u>Membres présents</u>: Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, Mme LEPEYTRE Chantal, M. PRADEAU Yves, Mme LAMETHE Sonia, M. ADENIS Nicolas, M. BOUCHER Jean-Noël, M. CORBIN Nicolas, M. DESLANDES Gilles.

<u>Pouvoirs</u>: M. GARRÉ Gilles donne pouvoir à Mme VERBRUGGHE Isabelle, Mme CHABROULLET Carole donne pouvoir à M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme CLAVEYROLAS Sandrine donne pouvoir à Mme LAMETHE Sonia.

Membre Excusé: Mme PATURAUD Amélie

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme VERBRUGGHE Isabelle.

Quorum : 10 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 20h50.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le/ la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Isabelle VERBRUGGHE.

► <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER</u> 2025

Madame La Maire met aux voix ce procès-verbal, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS : **13** POUVOIRS : **3**POUR : **13** ABSTENTION : **0**

► ACHAT A IMPUTER EN INVESTISSEMENTS DE CLOISONS SEPARATRICES A LA CANTINE

Mme VERBRUGGHE Isabelle informe le Conseil Municipal que les essais de cloisons séparatrices à la cantine ont été bénéfiques. Il convient donc de faire l'achat de séparations et d'imputer cette facture en investissement pour un montant de : 237,00€.

Madame La Maire met aux voix cette proposition, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS: 13 POUVOIRS: 3 POUR: 13 ABSTENTION: 0

► ACHAT A IMPUTER EN INVESTISSEMENTS DE RAYONNAGE POUR LA GARDERIE

Mme VERBRUGGHE Isabelle informe le Conseil Municipal qu'il y a un très grand nombre d'enfants à la garderie et le rangement des cartables est difficile.

Il convient donc de faire l'achat d'un rayonnage et d'imputer cette facture pour un montant de 309,00€ en investissement.

Madame La Maire met aux voix cette proposition, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS: 13 POUVOIRS: 3 POUR: 13 ABSTENTION: 0

► <u>ACHAT A IMPUTER EN INVESTISSEMENTS DE RIDEAUX DES DEUX CLASSES DE</u> <u>L'ECOLE PRIMAIRE</u>

Mme VERBRUGGHE Isabelle informe le Conseil Municipal que les rideaux des deux classes de l'école primaire ainsi que deux petits rideaux de la cantine, deux du bureau du Directeur avec toutes les tringles et les rails sont trop anciens et usés.

Des devis ont été demandés avec tissu ignifugé, occultant et traité scotch Gard :

- Bobines et création : 7 098.66 € TTC,
- Marynap : 5 991,30 € TTC.

Madame La Maire met aux voix ces devis et propose d'imputer cet achat en investissement. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition de Marynap et accepte également d'imputer cette facture en investissement.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS: 13 POUVOIRS: 3 POUR: 13 ABSTENTION: 0

► <u>GITE NERAVAUD</u>; <u>PROPOSITION D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE POUR L'ENTRETIEN DU GITE PAR L'ENTREPRISE SIFU GROUP</u>

Mme VERBRUGGHE Isabelle informe le Conseil Municipal d'une nouvelle proposition tarifaire pour l'entretien du Gîte de Néravaud. Le montant actuel est de : 391,00€ à chaque location. La proposition de SIFU est la suivante (tarif horaire) :

- Prestation de ménage en semaine : 48.00 €
- Prestation de ménage les week-ends et jours fériés : 96,00 € ;
- Etat des lieux rentrant et sortant en semaine : 48,00 €;
- Etat des lieux rentrant et sortant weekend et jours fériés : 96,00 €

Madame La Maire met aux voix ces propositions qui sont votées à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS: 13 POUVOIRS: 3
POUR: 13 ABSTENTION: 0

► RESSOURCE HUMAINES : OUVERTURE D'UN POSTE ADMINISTRATIF EN CAT B SUITE A PROMOTION POUR UN AGENT INTERCOMMUNAL

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'ouverture et la création d'un poste administratif en catégorie B suite à promotion interne pour un agent intercommunal.

Madame La Maire met aux voix cette proposition, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS: 13 POUVOIRS: 3 POUR: 13 ABSTENTION: 0

► RESSOURCE HUMAINE : OUVERTURE D'UN POSTE ADMINISTRATIF EN CAT B SUITE A LA REFORME DU CADRE STATUTAIRE DES SECRETAIRES GENERALES DE MAIRIE

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'ouverture et la création d'un poste administratif en catégorie B suite à la réforme du cadre statutaire des Secrétaires Générales de Mairie.

Madame La Maire met aux voix cette proposition, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS: 13 POUVOIRS: 3
POUR: 13 ABSTENTION: 0

► RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL DU RESTAURANT

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement du bail commercial du restaurant qui datait de 1998. Le notaire à remis à jour ce bail.

L'augmentation de ce loyer est possible dès lors que les travaux seront terminés.

Mme La Maire fait plusieurs propositions :

- + 96.53 € : 5 voix pour ;

- + 50,00 € : 1 voix pour ;

- + 60,00 € : 7 voix pour.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition d'augmenter le loyer de 60,00 €.

Adopté à la majorité

VOTANTS: **13** POUVOIRS: **3**

POUR: 07 CONTRE: 06 ABSTENTION: 0

► MODIFICATION TITULAIRE DU MARCHE LOT 6 TRAVAUX RESTAURANT

Mme La Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise LABBENS rencontre des difficultés techniques concernant la fabrication des ouvrants pour les travaux du restaurant.

Une décision de modification de titulaire a été demandée.

Sur le tableau d'analyse des offres, c'est l'entreprise NAUDON-MATHE qui arrive en seconde position.

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification du titulaire du marché de travaux.

M. CORBIN Nicolas ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la modification du titulaire du marché lot 6 et nomme l'entreprise NAUDON-MATHE pour effectuer ces travaux.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS: 13 POUVOIRS: 3 POUR: 13 ABSTENTION: 0

► TRAVAUX RENOVATION RESTAURANT COMMUNAL-MODIFICATION DU MARCHE DE TRAVAUX LOT 3 CHARPENT ET LOT 4 COUVERTURE ZINGUERIE

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que des modifications techniques sont à apporter concernant les travaux de rénovation du restaurant détaillés ci-dessous :

- Retrait pose entourage cheminée : 300,00 € TTC ;
- Remplacement chevrons pour la charpente : 4 993.46 TTC.

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces modifications.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS: 13 POUVOIRS: 3 POUR: 13 ABSTENTION: 0

► CHOIX DU FINANCEMENT POUR L'ACHAT DE LA MAISON FAMILLE PIMPAUD

Madame La Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de la famille Pimpaud indiquant un prix de vente de 165 000 €.

Il convient de maintenant de prendre la décision concernant le financement de cet achat. Mme La Maire fait plusieurs propositions :

- la totalité de ce montant peut être financé par le legs
- la totalité de ce montant peut être financé par un emprunt
- Une partie peut être financée par le legs et l'autre moitié par un emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce ainsi :

- la totalité de ce montant peut être financé par le legs : aucune voix ;
- la totalité de ce montant peut être financé par un emprunt : 1 voix pour ;
- Une partie peut être financée par le legs et l'autre moitié par un emprunt : 12 voix pour.

- Adopté à la majorité VOTANTS : **13** POUVOIRS : **03** POUR : **12** CONTRE : **01** ABSTENTION : **0**

Mme La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant emprunté. Plusieurs propositions sont étudiées :

- 100 000 € d'emprunt : 8 voix pour, 1 abstention, 0 contre.
- Moins de 100 000 € d'emprunt : 4 voix pour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire la proposition de régler l'achat de ce bien avec une partie financée par le legs et une partie financée par l'emprunt. Le Conseil Municipal accepte également à la majorité de financer ce bien par un emprunt de 100 000 €.

Ī	Adopté à la majorité VOTANTS : 13 POUVOIRS : 03		
	POUR : 08	CONTRE: 04	ABSTENTION : 1

QUESTIONS DIVERSES

• Madame La Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame Corinne Massard qui souhaiterait utiliser le terrain du captage de La Feuille d'une superficie d'environ 2 500 m² pour y installer un rucher école (4 ruches).

Madame La Maire propose de mettre ce terrain à disposition à titre gratuit à Madame Massard en échange d'une convention exigeant l'entretien de celui-ci.

Madame La Maire propose également d'étendre cette gratuité au terrain entretenu par M. Dufour. Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

• Madame La Maire propose au Conseil Municipal de fixer la date de la commission budget : jeudi 27 mars 2025 à 20h00.

Madame LEPEYTRE Chantal est chargée d'organiser la commission « associations » avant cette date.

- Madame La Maire fait part au Conseil Municipal d'une motion pour le maintien des RASED; Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette motion;
- M. PRADEAU Yves fait part au Conseil Municipal d'une demande d'aliénation de chemin à Montpensoux. Cette demande émane de Mme SALESSE Céline. Le chemin fait entre 50 et 100 mètres de longueur.

Le Conseil Municipal propose d'étudier cette demande.

• M. CORBIN Nicolas informe le Conseil Municipal que la route entre Sagnemoussouse et la Berthonnerie est dégradée.

Un dépôt sauvage a été découvert sur la route de la Berthonnerie. La Mairie a déjà été informée et est intervenue.

• M. BOUCHER Jean-Noël demande au Conseil Municipal si une autorisation d'urbanisme a été demandées sur La Prade.

Réponse de la Mairie : un permis d'aménager a été déposé.

- M. ADENIS Nicolas fait part au Conseil Municipal que l'éclairage public au village du Moulin neuf reste allumé la nuit.
- M. PIOFFRET Jean-Marc informe le Conseil Municipal qu'il y a des problèmes de fermeture de la porte-fenêtre à la MAM. Le froid entre sous celle-ci. Une rencontre entre l'architecte, les entreprises ainsi que les élus est prévue. Ce problème doit être résolu.
- Mme VERBRUGGHE Isabelle informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter un aspirateur bidon.

Prochain Conseil le 11 avril à 20h00 pour le vote du budget 2025.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h 17.

La Maire, Josiane VIGROUX-AUFORT La Secrétaire de séance Isabelle VERBRUGGHE